

Image not found or type unknown



Rôle d'un avocat-conseil gratuit de permanence en mairie

Par **labolle**, le **05/05/2008 à 20:53**

Bonsoir,

Les mairies donnent la possibilité à leurs administrés de bénéficier de conseils gratuits en mettant à leur disposition la permanence d'un avocat-conseil.

Je désirerais savoir si un avocat-conseil, dans le cadre de cette mission, peut proposer à un consultant de défendre son affaire (en ville et en payant, bien sûr ?)

Avec mes remerciements

Lysiane Labolle

Par **sozzo**, le **05/05/2008 à 21:39**

Bonsoir labolle,

Je vous confirme que cela est tout à fait faisable, si votre affaire intéresse l'avocat conseil, il peut vous représenter lors de votre affaire au tribunal par le biais de son cabinet (payant ou aide juridictionnelle)

Etant passé moi même au tribunal, j'ai trouvé mon avocat de cette façon (on s'est trouvé mutuellement)

Bonne soirée.

Par **Jola31**, le **05/03/2012 à 11:40**

Bonjour, j'ai acheté un terrain qui n'a pas de droit ni de servitude de passage, un chemin d'exploitation passe à côté il y a d'ailleurs un passage pour accéder à mon terrain, le propriétaire ne veut pas me faire de servitude de passage alors que le chemin dessert d'autres logements qui ont eux ce droit de passage. Je voudrais savoir svp si j'ai le droit de l'emprunter et passer mes réseaux, car d'après le code rural et de pêche, il est bien dit que le propriétaire ne pourra pas m'en empêcher de l'emprunter? Est-ce que je me trompe? Un autre chemin longe mon terrain mais celui-ci est privé et le propriétaire veut que je débourse 12000€ rien que pour passer sur le chemin!! Merci de votre aide

Par **Marion2**, le **05/03/2012 à 11:57**

Il est inutile de ressortir des messages qui datent de quatre ans pour poser votre question !!!